

Toutes les communes belges délivrent la Kids-ID

BRUXELLES, 07/01/2010.- Depuis le 4 janvier 2010, toutes les communes belges délivrent la Kids-ID ou carte d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans. La Kids-ID a été instaurée en avril 2009 et n'est pas obligatoire.

Luc Vanneste, Directeur de la Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur : "Depuis avril 2009 et jusqu'au 7 janvier 2010, 181.579 enfants ont déjà reçu leur Kids-ID, notamment grâce aux efforts des communes qui maintiennent généralement son coût fort bas, voire la proposent gratuitement."

La Kids-ID est un document d'identité très sécurisé, qui est valable dans toute l'Europe. La carte présente l'avantage supplémentaire que les parents peuvent s'inscrire au système "Allô Parents" qui permet de prévenir les parents, des membres de la famille ou des connaissances lorsque l'enfant est perdu. Si les parents, les membres de la famille ou les connaissances ne réagissent pas à l'appel, celui-ci est automatiquement transféré vers Child Focus qui est accessible 24h sur 24 et prend la situation en mains.

Vous pouvez demander la carte d'identité électronique pour enfants de moins de 12 ans au service population de votre administration communale. Le délai de traitement de la demande est d'environ 15 jours afin de produire la carte et de la faire parvenir à votre commune.

Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple en cas de décès à l'étranger ou si une Kids-ID est perdue ou volée juste avant un départ pour l'étranger, les délégations régionales du Registre national peuvent vous aider. Ces services se trouvent à Bruxelles et dans chaque chef-lieu de province. Il délivre un document d'urgence gratuit qui est valable deux mois et permet d'entrer dans un certain nombre de pays. Quelques pays, parmi lesquels des destinations de vacances telles que l'Egypte, la Tunisie et le Royaume-Uni, n'acceptent toutefois pas ce document.

La Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur conseille vraiment aux parents de demander la Kids-ID bien à l'avance. Luc Vanneste: "Et ce, surtout afin d'épargner des frais inutiles aux citoyens. Si par exemple, aucune circonstance exceptionnelle ne peut être invoquée et que vous souhaitez obtenir une Kids-ID dans les deux ou trois jours, les frais peuvent s'élever à 79 voire 130 euros. Nous voulons aider les parents à éviter ces frais. Et nous proposons aux parents qui envisagent de partir à l'étranger avec leurs enfants de moins de 12 ans à Pâques ou pendant les grandes vacances, de demander la Kids-ID déjà maintenant."

Bientôt en vacances à l'étranger avec vos enfants?

N'oubliez pas de demander
à temps la **Kids-ID** auprès
de votre commune!*



* La procédure dure en moyenne deux semaines
Contactez votre commune ou consultez le site www.ibz.rrn.fgov.be

